

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

L'an 2026, le 26 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, M. ASMANE Alain, Mme DESSAUNY Clémence

Excusé(s) séance : Excusée ayant donné procuration : Mme VARD Laurence à Mme MENARD Francine

Absent(s) : M. MOULINNEUF Michel

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2026_48 – Subvention exceptionnelle à l'association des Jeunes Agriculteurs pour les Rurales Folie

Madame la Maire présente au conseil municipal la demande de subvention présentée par les Jeunes Agriculteurs de Sancergues pour l'organisation des Rurales Folie à Jussy le Chaudrier le 19.09.2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité :

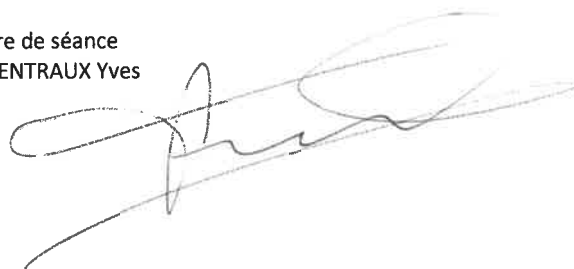
- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de trois cent euros (300,00 €) à l'association JA de Sancergues pour l'organisation des Rurales Folie.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026, chapitre 65 imputation 65748,
- AUTORISE Madame la Maire à procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29 Mai 2026
La Maire
Francine MENARD




Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 02/06/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 02/06/2026